

05.03.2010 - 13:40 Uhr

L'ACTP exige le refinancement correct de la CP des CFF / La Confédération décline partiellement ses responsabilités après de la Caisse de pension CFF

Zurich (ots) -

Le Conseil Fédéral a décidé aujourd'hui de demander au Parlement une participation à la Caisse de Pension (CP) des CFF. Toutefois, le refinancement correct n'exige pas le 1,148 milliard de francs demandés, mais bien 3,4 milliards. L'ACTP va donc continuer à se battre.

«Ce n'est que justice que la Confédération traite équitablement les salariés de ses différentes entreprises», commente Markus Spühler, président de l'ACTP, au sujet de la décision du Conseil Fédéral de ne contribuer qu'à hauteur de 1,148 milliard de francs à l'assainissement de la CP des CFF. Même si le Conseil Fédéral admet par ce geste que le refinancement de 1999 n'était pas suffisant, il ne compense pas entièrement sa dette.

Tous les experts, même ceux de l'Office fédéral des Assurances sociales s'accordent à dire que le refinancement correct d'une caisse de pension doit comprendre une réserve de variations de valeur d'un ordre de grandeur de 10-15%. C'est cependant justement ce que le Conseil Fédéral continue à refuser à la CP des CFF, comme lors de sa création: avec le 1,148 milliard demandé, il ne fait que corriger l'ancien trou de refinancement et non l'absence des réserves de variation pour lesquelles 2,25 autres milliards seraient nécessaires. La balle est maintenant dans le camp du Parlement. Malgré la crise financière, les plans d'économies de la Confédération et les financements supplémentaires nécessaires aux infrastructures ferroviaires, l'ACTP continue à espérer que la Confédération se prononcera pour un refinancement correct et loyal de la CP des CFF. «Depuis le début de 2010, tous les employés des CFF payent une contribution supplémentaire d'assainissement de 2 pourcent du salaire, ils ne comprennent pas pour quelle raison la Confédération ne paie pas ses dettes», résume Urs Meier, Directeur de l'ACTP, se faisant porte-parole du personnel des CFF.

L'ACTP persiste à considérer qu'une caisse de pension fermée pour les retraités de l'époque précédant l'octroi de l'autonomie des CFF serait la meilleure solution.

Contact:

Markus Spühler
Président ACTP
Mobile: +41/79/223'05'25
E-Mail: markus.spuehler@sbb.ch

Urs Meier
Directeur ACTP
Mobile: +41/79/474'90'06
E-Mail: u.meier@sko.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100014673/100599370> abgerufen werden.